

THÉORIE DE L'IMPRÉVISION



Théorie doctrinale issue de l'arrêt du CE, 30 mars 1916, Cie générale d'éclairage de Bordeaux, n°59928 précisée par la Circulaire du Premier Ministre du 30 mars 2022



Augmentation du coût des matières premières répercutée par les fournisseurs



Perte de bénéfice sur les contrats en cours pour les entreprises

=> Equilibre financier en péril



Demande d'ajustement de la facture auprès des acheteurs

=> charge financière hors contrat
=
1/15ème du montant HT



Demande de justification comptable auprès de l'entreprise :

- prix de revient
- marge de bénéfice initiale
- débours
- variation de prix insuffisante



Négociation d'une prise en charge mutuelle de l'augmentation tarifaire



Accord sur le versement d'une indemnité temporaire, extracontractuelle et compensatrice

=> 5 à 25%



Rédaction d'une convention formalisant :

- le montant de l'indemnité
- une clause de RDV à l'issue du contrat

=> Economie général du contrat à l'équilibre !

